

<http://www.ujfp.org/spip.php?article520>



# Les criminels de guerre ont la trouille

- Pour comprendre - Témoignages -

Date de mise en ligne : mardi 21 mars 2006

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

Tant qu'à apprendre de bonnes nouvelles, il ne faut pas boudier notre plaisir. Il paraît que le temps est révolu où les criminels de guerre pouvaient couler les jours doux et voyager en toute tranquillité. Le brigadier général Aviv Kochavi, commandement de l'unité de l'armée israélienne basée le long de la frontière de la bande de Gaza, l'a appris à ses dépens.

Cet officier supérieur a dirigé « l'Opération Rempart » notamment contre le camp de réfugiés de Jénine, puis ailleurs en Cisjordanie, où des centaines de civils ont été tués. C'est sous son commandement qu'un tiers du camp de Jénine a été complètement rasé en mars-avril 2002. Le brigadier général Kochavi devait se rendre à Londres, invité par le Collège Royal d'Études de la Défense. Il a cependant hésité et, de peur d'être arrêté à sa descente d'avion, il a fini par annuler son voyage. La Grande-Bretagne (contrairement à la France) est l'un des pays européens qui autorisent des enquêtes sur les crimes de guerre mettant en cause des ressortissants étrangers si le pays dont le suspect est citoyen ne peut pas ou ne veut pas agir contre lui. Certes, il est moins pénible de renoncer aux voyages internationaux que de subir une arrestation et un procès à l'étranger. Mais le temps de l'impunité totale semble révolu. Le fait que le droit international en matière de crimes de guerre soit désormais appliqué dans certains pays comme chez nos voisins outre-Manche, représente indéniablement une avancée pour l'humanité. Rappelons qu'en 2005, la justice britannique a émis un mandat d'arrêt contre le général israélien Doron Almong. Rappelons aussi que sur requête d'un juge d'instruction espagnol, c'est la Grande-Bretagne qui avait arrêté le général Augusto Pinochet pour crimes contre l'humanité au Chili, même si ce criminel se trouvait sur le sol britannique à l'invitation d'un ancien chef de gouvernement, Margaret Thatcher. En 2003, Ariel Sharon, alors qu'il était Premier ministre d'Israël, a évité de se rendre en Belgique où il aurait pu être arrêté au terme de ce qui était alors la « loi de compétence universelle » pour son rôle dans le massacre de Sabra et Chatila. Ici, au « pays des droits de l'Homme », les législateurs et les juges français feraient bien de s'inspirer de l'exemple de nos voisins belges et britanniques.